RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2DIS

Société par actions simplifiée

Au capital de 100.000 €

Siège social : Bp 18 Zone Industrielle de Moimont

95670 Marly-la-Ville

753 716 299 R.C.S. Pontoise

(la « **Société** »)

ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

EN DATE DU 1er FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le premier février, à 9h30,

LES SOUSSIGNES :

- La **Société des Entrepôts et de Distribution**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé Zone Industrielle de Moimont – 95670 Marly-la-Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Pontoise sous le numéro 712 022 862, représentée par Monsieur Christophe Dubois en qualité de président ;

- La société **Association Autonome de Camionnage Globe Express**, société à responsabilité dont le siège social est situé 5, rue de la Marne – 77400 Saint-Thibault-des-Vignes, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 342 706 421, représentée par Monsieur Francisco Fernandes en qualité de gérant ; et

- Monsieur **Der** [redacted] à [redacted] et demeurant [redacted]

Propriétaires des 10.000 actions composant le capital de la Société (les « **Associés** »),

APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- Les décisions des Associés peuvent résulter du consentement des Associés exprimé dans un acte sous seing privé, conformément aux dispositions de l'article 16.2.1 « *Généralités* » des statuts de la Société,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES DOCUMENTS SUIVANTS :

- Le rapport du Président ;

- Les statuts actuels de la Société,

- La lettre de démission de Monsieur Denis Lefevre de son mandat d'administrateur de la Société ;

- La lettre d'acceptation de DL Consulting de son mandat d'administrateur de la Société ;

- Divers documents,

(les « **Documents** »),

ONT PRIS LES DECISIONS CI-APRES SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises ;

2. Prise d'acte de la démission de Monsieur Denis Lefevre de son mandat d'administrateur de la

Société et nomination de la société DL Consulting en remplacement ; et

3. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

***

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises

Les Associés après avoir pris connaissance des Documents,

décident, d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions leurs sont soumises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou toute autre formalité).

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Prise d'acte de la démission de Monsieur Denis Lefevre de son mandat d'administrateur de la Société et nomination de la société DL Consulting en remplacement

Les Associés, connaissance prise de la lettre de démission de Monsieur Denis Lefevre de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet à compter de ce jour,

prennent acte de la démission de Monsieur Denis Lefevre de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet à compter de ce jour,

et décident de nommer en qualité de nouveau membre du conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Denis Lefevre, avec effet immédiat :

- **DL CONSULTING**, société par actions simplifiée dont le siège social est situé [redacted], immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Meaux sous le numéro 939 576 468 (« **DL Consulting** »), pour la durée restante du mandat d'administrateur de Monsieur Denis Lefevre, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, en 2027.

DL Consulting accepte ces fonctions et déclare qu'elle n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour faire effectuer toutes les formalités requises par la loi, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Greffe et autres consécutives aux présentes décisions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte sous seing privé qui a été signé par les Associés de la Société.

[redacted]

Société des Entrepôts et de Distribution

Représentée par Monsieur Christophe Dubois

[redacted]

Association Autonome de Camionnage Globe Express

Représentée par Monsieur Francisco Fernandes